

Discussion générale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **74 (1971)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- M. Ruffieux : L'évolution du parti socialiste vers un parti interclasse est très nette. On peut envisager trois méthodes d'étude :
- 1) une comparaison des cartes des secteurs et des électeurs ;
 - 2) une analyse plus détaillée à travers les fichiers des sections ; c'est cette méthode qu'a utilisée M. Kohler pour la section de Delémont en 1923.
 - 3) une analyse des cadres qui permet de compléter les analyses de sections. Cela revient à comparer la composition sociale des sections (la base) et d'un état-major (district ou canton). On arriverait sans doute à la conclusion que l'état-major est plus composite que la base.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

- M. Prongué : Les modèles proposés par le professeur Ruffieux et M. Kohler correspondent-ils à la vie politique dans le Jura ? Si la société jurassienne est encore homogène en 1830, elle se scinde en deux pôles durant le XIXe siècle : un monde agricole et un monde industriel. En 1893, l'unité cantonale est pleinement réalisée. Le pluralisme modéré au point de vue politique correspond-il alors à un pluralisme de la société ?
- M. le professeur Ruffieux : En ce qui concerne les typologies de partis, il faut déterminer combien de formations sont en présence. La formule jurassienne est intéressante : le premier député socialiste jurassien est élu en 1902, soit environ 20 ans avant l'introduction de la proportionnelle au Grand Conseil. C'est le problème de la conquête d'une circonscription par les socialistes. Au Grand Conseil bernois, l'entrée du parti socialiste s'effectue sous un régime majoritaire ; elle est le fruit d'une organisation efficace. Le P.A.B. au contraire apparaît dans un régime proportionnel qui lui est beaucoup plus favorable.
- Au niveau national, le premier socialiste jurassien est élu durant la guerre 1914-18. En 1922, grâce à l'introduction de la proportionnelle, le nombre de partis représentés passe de 3 à 4. Parvenu en 1922 à être représenté à l'échelon national, le P.A.B. reçoit une sorte de choc en retour puisqu'il disparaît en 1925 pour revenir en 1928.

En conclusion, on peut dire que la proportionnelle est décisive pour passer de 3 à 4 partis, alors que le troisième parti apparaît souvent en période majoritaire.

Le système des alliances est un problème intéressant à étudier. Il faut distinguer entre les alliances opportunes (par affinité politique) et les alliances inopportunes (entente entre partis opposés). Dans le système à quatre partis, on rencontre en général les premières. Dans le système des trois partis, on peut trouver les secondes. Ainsi, il n'y a plus d'alliance entre socialistes et conservateurs après l'introduction de la R.P. comme cela s'était produit sous le régime majoritaire. D'autre part, il faut tenir compte de certaines différences entre les cantons.

- M. Kohler : En 1902, le premier député socialiste jurassien, Pierre Nicol de Porrentruy, est entré au Grand Conseil grâce à une concession des partis radical et conservateur qui se sont entendus pour céder un siège à un représentant des organisations ouvrières. En 1906 également, c'est à la suite de concessions du parti radical que deux députés socialistes sont élus dans les cercles de Tavannes et Delémont. Quand il y a lutte, les socialistes n'arrivent pas à battre les candidats radicaux. C'est par le jeu des alliances qu'ils parviendront à renverser la majorité radicale dans le Jura-sud lors des élections fédérales de 1914 et surtout de 1917, où l'entente entre les partis minoritaires — socialistes et conservateurs des Franches-Montagnes — réussira à éliminer les radicaux de la députation au Conseil national.
- M. le professeur Ruffieux : Dans d'autres cantons, il faut mettre en rapport le régime de « concessions » avec les initiatives pour la proportionnelle. Par exemple dans le canton de Vaud en 1919, certains milieux majoritaires accordent des concessions pour prévenir l'introduction de la proportionnelle. Dans les districts où les radicaux étaient majoritaires, on ne constate cependant aucune concession, ce qui explique dans une certaine mesure l'échec du socialisme.
- M. Prongué : En Ajoie et aux Franches-Montagnes, sous l'influence des éléments chrétiens-sociaux, le parti conservateur était assez enclin à faire des concessions aux ouvriers. Ce n'était pas le cas des radicaux dans le sud.

La division du Jura en deux arrondissements en 1890 avait pour but d'assurer une représentation à la minorité catholique conservatrice. Elle eut pour conséquence de l'isoler des conservateurs protestants qui pourtant partageaient souvent le même point de vue (ainsi lors de la révision constitutionnelle de 1885). Dans

le sud, les radicaux ne veulent pas faire de concessions à la minorité catholique des Franches-Montagnes. Mais la montée du parti socialiste et l'alliance des minorités réussirent à faire basculer la représentation radicale en 1917. Avec la R.P., l'alliance socialiste-conservatrice prend fin. Pour enrayer la poussée socialiste, les catholiques mettent sur pied des organisations de tendance chrétienne-sociale, créées pour lutter non pas tellement contre ce parti, mais plutôt contre les organisations professionnelles inspirées par d'autres partis. Une autre conséquence de la R.P. est la transformation du parti conservateur-catholique jurassien en parti démocratique-catholique du canton de Berne.

M. Moeckli, ancien conseiller d'Etat : Je suis membre du parti socialiste depuis 1919. Le jeu des alliances est un phénomène de tactique politique qui n'a rien à voir avec l'idéologie. Sous le régime de la R.P., le parti socialiste n'a pas conclu d'apparementement. La R.P. a été concédée par peur de voir le parti socialiste obtenir la majorité absolue. Delémont a été une des premières communes du canton à introduire la R.P. (vers 1908). Le parti socialiste a une idéologie différente de celle des autres partis. Si on l'associe au pouvoir, c'est dans l'intérêt des partis bourgeois. Pourquoi les socialistes sont-ils entrés au gouvernement bernois en 1938 ? Déjà en 1928, les socialistes avaient présenté des candidats (Grimm, GrosPierre) au gouvernement. Plus tard, ils lancèrent une initiative pour l'élection des conseillers d'Etat par le peuple. On leur a fait la « grâce » de les accepter au gouvernement en 1938 pour deux raisons :

- 1) les partis bourgeois ne pouvaient pas se passer du parti socialiste, qui représentait une forte opposition au sein du G.C., car ils devaient faire face à la faillite de la Banque cantonale et aux difficultés des chemins de fer privés.
- 2) la participation socialiste au gouvernement pour réaliser l'union sacrée rendue nécessaire par la menace hitlérienne était prônée par le leader P.A.B. Markus Feldmann, dans la *Neue Berner Zeitung*.

Le parti socialiste qui, avant la Première Guerre mondiale, posait comme principe la lutte des classes et prêchait l'antimilitarisme, rejeta au début des années 1920 la dictature du prolétariat. A Delémont, les 21 conditions d'adhésion à la III^e Internationale furent discutées en assemblée puis rejetées à une très large majorité. Lors d'un congrès, tenu à Moutier en 1934, le Parti socialiste jurassien, après un grand débat, se déclara contre le

principe de la défense nationale à une grande majorité. En revanche le P.S.S. s'y rallia devant la montée du fascisme et du nazisme.

- M. Prongué : Il semble que le parti radical ait fait les frais de l'apparition des partis paysan et socialiste. Le premier aurait mordu sur son aile droite, le second sur son aile gauche.
- M. Geiser : Le P.A.B. a mordu dans le Jura-sud sur l'électorat radical et dans le nord, il a conquis d'anciens conservateurs.
- M. Mertenat : Si, dans l'ancien canton, les partis historiques ont été pratiquement remplacés par le parti socialiste et le parti agrarien, quel est le facteur qui explique l'évolution différente dans le Jura?
- M. Schnetz : L'aspect confessionnel du parti conservateur lui a offert un élément appréciable de résistance dans le nord pour affronter les assauts des nouveaux partis.
- M. Mertenat : Il semble aussi que les milieux chrétiens-sociaux se soient préoccupés très tôt de fonder des organisations sociales et que le parti ait pu ainsi disputer efficacement une clientèle ouvrière au parti socialiste.
- M. Prongué : Il est indéniable que le facteur religieux a joué un rôle, mais l'élément sociologique a été en bonne partie déterminant. La conjugaison de ces deux facteurs explique le degré de résistance du parti conservateur dans le nord ; mais on peut se demander pourquoi le P.A.B. et le parti socialiste n'ont pas supplanté le parti radical dans le district de Courtelary.
- M. Geiser : Dans ce district, le parti radical a des bases très solides qui tiennent autant aux personnes qu'à la mentalité.
- M. Prongué : Quelle est la composition sociologique du parti radical ?
- M. Schnetz : Tous les milieux sont représentés dans des proportions différentes selon les régions. A Porrentruy, le 90 % de l'électorat est au bas de l'échelle sociale (agriculteurs et ouvriers). Dans d'autres districts, il y a plus d'industriels ou de personnes indépendantes. Dans ce domaine, si l'évolution du parti radical est différente de celle du parti conservateur, il faut en rechercher une des causes dans la presse politique qui a tendance à faire place à une presse d'information. Seuls les journaux confessionnels (FR, VS, JU nord) font exception, ce qui explique leur impact encore relativement élevé sur les masses.
- M. Mertenat : Le parti socialiste n'a pas progressé parce qu'il n'avait pas de presse et ce n'est pas en lisant *Le Démocrate* tous les jours qu'un ouvrier peut devenir socialiste !... Les socialistes jurassiens disposent bien de *La Sentinelle*, mais elle vient de La Chaux-de-Fonds.

- M. Schnetz : La presse socialiste est à peu près inexistante en Suisse romande.
- M. Kohler : Le parti radical a tenté de résister à la poussée socialiste dans le Jura en cherchant un contact plus suivi avec la masse : au début du siècle, le mouvement jeune-radical essaya d'intéresser le parti aux questions sociales.
- M. Prongué : Une tentative analogue s'observe chez les conservateurs en 1932 et sombre également au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
- M. Kohler : Il semble que ces deux mouvements se soient intégrés dans les cadres mêmes des partis et qu'ils n'aient pas réussi à les renouveler.
- M. Prongué : Une question importante mérite encore d'être débattue. Les organisations professionnelles (syndicats) ou jurassiennes (ADIJ, Pro Jura, Emulation) n'ont-elles pas acquis aux yeux de l'opinion publique plus de poids que les partis politiques ?
- M. Geiser : Le rôle de ces organisations est effectivement très important, il ne dépasse cependant pas celui des partis politiques. En outre, ces associations ne touchent qu'une partie de la population.
- M. Paupe : L'importance des associations est moins grande que celle des partis. Ces dernières doivent leur influence à leur support politique et perdraient certainement de leur signification si les hommes politiques s'en désintéressaient.
- M. Schnetz : Indiscutablement, leur rôle paraît plus important dans le Jura que dans d'autres régions de la Suisse. Cela provient des structures unitaires du canton et du fait qu'il n'y a pas de centre naturel, de lieu de rencontre de tous les Jurassiens francophones. Les associations suppléent peut-être à une absence d'institutions politiques, sur le plan régional.
- M. Moeckli : Le prestige des associations provient du fait de leur neutralité politique. Les perspectives sont différentes de part et d'autre.
- M. Bandelier : Dans l'étude de la vie politique jurassienne, ne faut-il pas tenir compte des partis cantonaux ?
- M. Prongué : Certainement, car le cadre cantonal et même fédéral ont joué un rôle non négligeable. Sur la période considérée, les relations Berne-Jura ont été altérées à deux reprises par la Question jurassienne. Il en est résulté une tension à l'intérieur même des partis qui, par souci d'efficacité, préféreraient maintenir l'unité du parti cantonal.

- M. Montavon : Les partis politiques n'ont pas pris position au sujet de la Question jurassienne durant la Première Guerre mondiale. On a prétendu qu'elle avait été lancée par le parti démocratique catholique parce qu'Alfred Ribeaud fils était rédacteur au *Pays*. Or, Ernest Daucourt, le directeur du journal, repoussait énergiquement cette allégation. Il semble d'ailleurs que le champion de la cause catholique n'était pas séparatiste, mais utilisait le problème jurassien pour faire aboutir les revendications confessionnelles, en particulier le rétablissement des processions et la reconnaissance de l'évêque de Bâle. En 1913 encore, la majorité radicale du Grand Conseil s'était opposée à une liquidation des dernières séquelles du Kulturkampf. Or, en février 1921, le Grand Conseil accepta la rentrée du canton dans la conférence des Etats diocésains. Le mouvement séparatiste lui-même n'eut qu'un comité éphémère et ne rencontra pas l'adhésion populaire. Il se circonscrit à un petit nombre de journalistes et de personnes férus d'histoire et influencés par le principe des nationalités. Il est né, entre autres, de la réaction des Jurassiens contre les tentatives de germanisation du début du siècle et des incidences de la Première Guerre mondiale en Suisse.
- M. Prongué : Avant de clore cette discussion, il reste un dernier problème à soulever : l'influence des partis lors des votations. Le phénomène est bien connu des hommes politiques, les masses ne suivent pas toujours les directives qui leur sont données. Tel est par exemple le cas de la votation de la loi sur l'assistance du 28 novembre 1897.
- M. Noirjean : Cette votation est particulièrement intéressante pour le Jura puisqu'elle y introduisait l'assistance à la commune de domicile, la Constitution de 1893 ayant aboli les garanties jurassiennes dans ce domaine. A la veille du scrutin, *Le Démocrate* publie un article dans lequel plusieurs députés radicaux se prononcent pour le oui, alors que Virgile Rossel dans le même numéro fait campagne contre le projet. Du côté conservateur, *Le Pays* recommande à ses lecteurs d'appuyer le projet en même temps qu'il ouvre ses colonnes à Xavier Jobin, partisan du rejet. Le 28 novembre 1897, le peuple bernois accepte le projet qui lui est soumis par 56.784 oui contre 14.540 non, alors que le Jura le rejette nettement par 9.253 non contre 3.216 oui. Tous les districts du Jura se sont prononcés négativement et tous ceux de l'ancien canton affirmativement. Sur 146 communes jurassiennes, seules 17 fournissent une majorité acceptante. Pour expliquer ce vote, dans le cadre d'une étude de démographie

historique actuellement en cours, j'ai choisi quelques facteurs susceptibles d'avoir influencé le résultat dans les communes : le pourcentage de bourgeois résidant dans la commune, la part relative des bourgeois d'autres communes du canton, la proportion de citoyens de langue allemande. J'ai comparé les résultats des communes du district de Courtelary d'après les trois variables retenues. J'arrive à la conclusion que les communes qui ont accepté le projet de loi sont celles qui présentent un faible pourcentage de bourgeois résidents, un fort contingent de domiciliés, bourgeois d'autres communes et une population de langue allemande dépassant 30 %. On peut donc dire qu'il existe une corrélation entre l'attitude des votants et la structure de la population. Cependant, cette corrélation n'est pas parfaite. Cela signifie qu'il faut avoir recours à un plus grand nombre de variables pour obtenir une explication satisfaisante.

IV. NOTE FINALE

par Bernard Prongué

Le large tour d'horizon effectué a permis de recueillir d'utiles informations sur l'histoire, l'état des archives, l'organisation et l'évolution des quatre grandes formations politiques du Jura. Les bases manquaient — et cela se comprend — pour effectuer un rapprochement entre les modèles proposés le matin et la réalité historique telle qu'elle est perçue par les témoins directs de l'époque, les hommes politiques ou les chercheurs. La confrontation entre des approches très différentes a été pourtant positive, le premier but a été atteint.

Un autre but l'a été également en ce sens que le colloque ouvre de nouvelles perspectives aux chercheurs en leur proposant des modèles d'analyse et une matière riche en événements significatifs. Aussi n'est-il pas inutile, au terme de cette journée, d'essayer de dégager une première synthèse qui facilite l'approche du sujet. Parmi les problèmes soulevés, il y en a trois qui ressortent nettement et que l'on peut classer dans l'ordre suivant :

A. L'importance du facteur sociologique.

B. L'influence des particularismes régionaux.